

[Traduction]

Je voudrais aussi souhaiter personnellement la bienvenue au sénateur Eugène Forsey qui, après avoir été pendant longtemps directeur des recherches au sein du Congrès du travail, du Canada, et candidat du CCF à deux reprises, était considéré comme un partisan du Nouveau parti démocratique. Il a décidé de siéger ici comme libéral, ce qui en dit long sur le courant gauchiste qui se manifeste dans ce parti. Le sénateur Croll ne pourra plus s'estimer dorénavant le seul libéral socialiste dans cette Chambre. Il est intéressant de se souvenir que le sénateur Forsey n'était pas opposé au parti conservateur progressiste étant donné que le gouvernement Diefenbaker le nomma au Conseil des gouverneurs de la radiodiffusion en 1958, poste qu'il occupa jusqu'en 1962 lorsqu'il démissionna à la suite d'un différend grave provoqué par le projet de création d'une station de télévision d'État à Québec. Cette démission, qui s'est produite pendant la campagne électorale de 1962, fut mal interprétée et comme elle a particulièrement affecté la circonscription dans laquelle je me présentais, elle a beaucoup abrégé ma carrière à l'autre endroit. Je suis donc reconnaissant au sénateur Forsey d'avoir involontairement joué un rôle dans ma nomination quelques mois plus tard à cette auguste assemblée. Après avoir appuyé le PSD et le NPD et avoir travaillé avec le gouvernement conservateur progressiste, le sénateur a maintenant bouclé la boucle étant donné qu'il a été appelé à siéger au Sénat par un gouvernement libéral aux côtés duquel il siège. Le sénateur Forsey peut donc être certain d'être accueilli avec plaisir par l'ensemble du Sénat.

Tout compte fait, lorsque la sénatrice Casgrain et le sénateur Forsey appuieront le premier ministre, ils ne feront que lui rendre le service qu'il leur a rendu en soutenant le NPD avant 1965. C'est peut-être pourquoi le premier ministre a pu reconnaître leurs grandes qualités en les nommant sénateurs.

En accueillant le sénateur Edward Lawson, je dirais d'abord, au départ, sans équivoque ni hésitation, que même s'il doit siéger à titre d'indépendant, les sénateurs ne tiennent nullement à se syndiquer.

Les quatre autres nouveaux sénateurs serviront à renforcer le parti du gouvernement. D'aucuns disent que c'est un besion pressant. Les sénateurs Lafond, McNamara, Heath et Molgat semblent tous éminemment qualifiés pour les postes qu'ils ont été appelés à combler.

Je crois devoir dire à quel point je regrette que le premier ministre n'ait pas jugé opportun de nommer au Sénat des personnes aptes à faire partie du caucus de l'opposition officielle. En vertu de notre régime et de nos pratiques actuelles, l'opposition officielle assume des responsabilités très précises au Sénat, mais, comme nous sommes peu nombreux, il est difficile de nous en acquitter convenablement. Entre autres, nous avons du mal à nommer des représentants à tous les comités permanents et spéciaux, sans qu'ils aient à partager leur temps entre trois ou quatre comités.

Comme le gouvernement ne semble pas vouloir remédier aux difficultés dans lesquelles l'opposition officielle se trouve actuellement, il deviendra nécessaire pour ceux

[L'honorable M. Flynn.]

qui siègent sous une autre étiquette que celle des conservateurs progressistes, et il pourrait même devenir nécessaire pour les sénateurs du parti du gouvernement, dont certains ont prouvé leurs bonnes dispositions, d'aider à faire opposition au gouvernement, sinon d'aider l'opposition officielle elle-même. Sans une opposition efficace, le Sénat deviendra précisément ce que souvent on l'accuse d'être déjà—un anachronisme inutile.

Je pense maintenant au discours du trône, auquel, à ma connaissance, on a appliqué une variété de qualificatifs, tous plutôt synonymes du mot balivernes.

Le discours du trône de la session actuelle aborde la situation sous un angle tout à fait nouveau et c'est un fait digne de mention, selon moi. Le gouvernement tente d'expliquer les raisons qui lui ont inspiré les mesures législatives dont il se propose de saisir le Parlement durant la session actuelle. Il faut donc lire et interpréter le discours du trône en tenant compte de la liste de projets de lois que le premier ministre a déposée à l'autre endroit. Mais après avoir parcouru cette liste, on en conclut que le discours du trône tient beaucoup plus du verbiage que de la politique, d'un idéalisme imprécis que d'une orientation lucide, de vagues possibilités que de décisions précises. Peut-être, une fois qu'on nous aura dévoilé le contenu de ces projets de lois, devrai-je me repentir des dures critiques que je viens de faire. Mais d'après ce que j'ai pu voir des réalisations du gouvernement actuel, je n'ai pas à m'inquiéter à ce sujet.

C'est la troisième session de la 28^e législature. Le gouvernement actuel a donc dépassé la moitié de son mandat normal, et probablement moins de deux ans nous séparent d'une élection générale. Nous sommes présentement dans une position relativement bonne pour évaluer en détails les réalisations du gouvernement, et pour conjecturer pendant combien de temps encore la population continuera à écrire son histoire avec le gouvernement actuel. Selon l'itinéraire tracé dans le discours du trône, et qui indique que le gouvernement est perdu, nous devinons que la population du Canada rejettera le gouvernement lorsqu'elle en aura la chance.

En jetant un regard objectif sur la situation du Canada en 1968, alors que le premier ministre a été porté à la victoire par la vague de «Trudeaumanie» qui a balayé le pays, personne ne peut s'empêcher de remarquer que très peu des améliorations chères au public peuvent être attribuées au gouvernement. Au lieu de cela, il est manifeste que dans plusieurs domaines cruciaux, la situation s'est détériorée sensiblement par suite de l'inaction du gouvernement.

Le discours du trône déclare que le gouvernement se soucie du bien-être de tous les Canadiens, et qu'il présentera un Livre blanc sur la sécurité du revenu ainsi qu'une mesure législative pour établir des programmes de sécurité du revenu. D'abord, devons-nous comprendre ainsi que nous aurons à la fois un Livre blanc et une mesure législative? Dans un tel cas, la mesure législative n'aura certainement pas d'importance réelle, et ce sera probablement une simple révision ou une simple mise au point de notre régime d'assistance. Néanmoins, quoi que le gouvernement veuille faire, il ne se hâte pas